



Aujourd'hui le 6 avril, lors de son point de presse quotidien, le premier ministre du Québec, François Legault, accompagné de la ministre de la Santé et des Services sociaux et du directeur national de la santé publique, a annoncé que le bilan pour la COVID-19 était maintenant de 8 580 cas de personnes infectées au Québec, 633 personnes hospitalisées, 164 personnes aux soins intensifs et de 121 décès.

Au niveau de l'équipement médical, il a indiqué que le Québec avait un approvisionnement de 14 jours de gants, 15 jours de masques N95, 10 jours de masques chirurgicaux et six jours de blouses. Il a indiqué que des discussions avaient lieu avec des entreprises québécoises pour la production locale de matériel médical.

Il a mentionné qu'un programme de 100 millions serait annoncé cet après-midi par le ministre du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité pour la formation d'employés.

Il a souligné que les Québécois étaient champions du confinement et a rappelé l'importance de continuer de respecter les consignes.

POINT DE PRESSE DU GOUVERNEMENT FÉDÉRAL

En matinée, lors de son point de presse, le premier ministre Justin Trudeau a rappelé que les personnes nées en janvier, février et mars pouvaient présenter des demandes pour la Prestation canadienne d'urgence depuis ce matin. Il a annoncé que déjà à 11 h, 240 000 demandes de prestation étaient complétées avec succès et il a rappelé que l'argent serait versé en quelques jours.

Il a assuré que son gouvernement travaille à trouver des solutions pour les personnes qui ne sont actuellement pas admissibles à la Prestation canadienne d'urgence, notamment les artistes, les travailleurs à temps partiel (10 heures et moins), **les pompiers volontaires** et les personnes qui continuent de travailler, mais à un salaire moindre. Des ajustements à la Prestation canadienne d'urgence et des annonces devraient être faites prochainement pour leur venir en aide.

Il a salué les décisions des six grandes banques canadiennes de réduire le taux d'intérêt des cartes de crédit de près de 50 % pour aider les personnes en difficulté.

Il a rappelé l'importance que chaque citoyen collabore en respectant les consignes : isolement et distanciation sociale. Il a confirmé que ces mesures devraient se poursuivre pour plusieurs semaines voire plusieurs mois.

Il a indiqué que son gouvernement était en pourparlers avec les partis d'opposition concernant le rappel de la Chambre des communes pour étudier un projet de loi pour lancer la subvention salariale.

Information supplémentaire de la FQM

Nos démarches auprès du gouvernement fédéral et des députés semblent porter fruit. En effet, le premier ministre a annoncé une solution au problème de l'accès à la Prestation canadienne d'urgence pour les pompiers. Les modalités suivront prochainement. Immédiatement après la déclaration du premier ministre, nous avons contacté nos interlocuteurs politiques fédéraux qui nous ont indiqué qu'une solution suivra prochainement pour les élus-es municipaux. Nous vous tiendrons informés dans nos prochaines infolettres.

QUESTIONS ET RÉPONSES PRODUITES PAR RECYC-QUÉBEC À L'INTENTION DES CENTRES DE TRI ET DES ORGANISMES MUNICIPAUX

RECYC-QUÉBEC a élaboré, en collaboration avec le MELCC et le MAMH, un document pour répondre aux questions reçues des centres de tri et des organismes municipaux dans le contexte de la COVID-19. Vous trouverez plus bas les réponses aux questions fréquemment posées par les organismes municipaux. Vous trouverez [ICI](#) le document complet, incluant les questions-réponses plus spécifiques aux centres de tri.

JE SUIS UN ORGANISME MUNICIPAL :

Comment puis-je me préparer face à une réduction de services ou un arrêt des opérations du centre de tri avec qui je suis en contrat ou qui reçoit mes matières recyclables?

Chaque organisme municipal responsable de la collecte et du tri des matières recyclables devrait envisager des scénarios alternatifs. Voici quelques pistes de réflexion :

- Vérifier si le centre de tri pourrait réduire ses activités au lieu de fermer complètement et vérifier ses capacités d'entreposage.
- Informer les citoyens de l'arrêt temporaire de la collecte et inviter les citoyens à conserver leurs matières recyclables lorsque possible si la fermeture est de courte durée.
- Identifier un autre centre de tri, une autre installation ou un lieu pour l'entreposage des matières afin de maintenir la collecte et d'éviter l'élimination.
- En dernier recours, maintenir la collecte sélective pour ne pas avoir d'impact négatif sur les opérations de collecte des déchets, mais détourner les matières vers l'élimination.

Que dois-je dire à mes citoyens?

Des consignes à donner aux citoyens devraient être préparées lors de la recherche de scénarios alternatifs. L'information donnée aux citoyens devrait être claire et diffusée très rapidement lors d'une réduction ou d'un arrêt de services, afin de s'assurer de la collaboration des citoyens et d'une reprise plus facile des habitudes de tri le cas échéant.

Dois-je poursuivre la collecte des encombrants?

La gestion des matières résiduelles fait partie des services essentiels (aussi nommés prioritaires). Selon sa réalité et ses besoins, un organisme municipal peut juger prioritaire de maintenir la collecte des encombrants sur son territoire en prenant en compte également la capacité de ses fournisseurs à offrir le service.

Puis-je maintenir les écocentres ouverts sur mon territoire?

La gestion des matières résiduelles fait partie des services essentiels (aussi nommés prioritaires). Selon sa réalité et ses besoins, un organisme municipal peut juger prioritaire de maintenir ouverts les écocentres sur son territoire.

Devrais-je payer pour l'envoi des matières à l'élimination, incluant les redevances?

Tout organisme se voyant contraint d'envoyer à l'élimination des matières devra assumer les coûts associés.

Quelles sont les règles applicables en matière d'octroi de contrats si une municipalité souhaite procéder temporairement à l'acquisition de biens ou de services afin de poursuivre le traitement de ses matières recyclables?

Pour toutes questions en matière de gestion contractuelle, les organismes municipaux sont invités à communiquer avec la direction régionale du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de leur région qui est disponible afin de les accompagner dans leurs réflexions.

Si j'envoie des matières recyclables à l'élimination, vais-je être pénalisé en vertu du régime de compensation?

En vertu des dispositions actuelles du Règlement sur la compensation, seuls les coûts nets admissibles de matières visées récupérées et valorisées sur son territoire constituent des coûts admissibles à la compensation. Ainsi, en vertu du régime actuel, les matières envoyées à l'élimination et les coûts associés pour leur collecte et leur transport ne sont pas admissibles à compensation. Toutefois, on convient que la situation actuelle est exceptionnelle. De plus, il est impossible aujourd'hui de mesurer la réelle étendue de la crise actuelle. Pour le moment, notre priorité est d'assurer les services essentiels à la population et de traverser les actuelles turbulences le plus rapidement possible. La réflexion est débutée pour évaluer l'ensemble des mesures qui pourraient être déployées afin de régulariser les nombreuses problématiques engendrées par le COVID-19.

Si j'envoie des matières recyclables à l'élimination, vais-je être pénalisé dans la redistribution des redevances?

Dans le cadre actuel du Programme sur la redistribution aux municipalités des redevances pour l'élimination de matières résiduelles, si une municipalité se voyait contrainte d'arrêter la collecte sélective, ces quantités de matières seraient comptabilisées dans le calcul de sa performance. Toutefois, considérant que la situation actuelle est exceptionnelle et si jamais une municipalité se voyait contrainte d'éliminer des matières recyclables, nous conseillons aux municipalités de communiquer avec le lieu d'élimination qu'elle désignerait et de s'assurer que ces quantités de matières soient bien identifiées, et ce afin de se donner tous les outils nécessaires une fois la normale rétablie. La réflexion est débutée pour évaluer l'ensemble des mesures qui pourraient être déployées afin de régulariser les nombreuses problématiques engendrées par le COVID-19.

Quel est le potentiel de valorisation pour les matières entreposées?

Le potentiel de valorisation des matières ou des ballots après entreposage varie grandement selon les matières et les conditions d'entreposage. Idéalement, l'entreposage se ferait en ballot (pour faciliter la manutention) et à l'intérieur. Dans les centres de tri, il est fréquent que des ballots soient accumulés durant quelques jours ou semaines le temps de trouver un acheteur ou d'avoir un volume suffisant.

PARTENARIAT ENTRE TÉLÉ-QUÉBEC ET LE GOUVERNEMENT DU QUÉBEC : ACCOMPAGNEMENT DES ÉLÈVES POUR MAINTENIR LES ACQUIS ET LES APPRENTISSAGES

En cette période inédite de fermeture prolongée des établissements scolaires dans l'ensemble de la province, le gouvernement du Québec a annoncé ce matin la conclusion d'un partenariat avec Télé-Québec dans le but d'offrir des contenus originaux pour répondre à la soif d'apprendre des élèves du préscolaire, du primaire et du secondaire. Ce projet permettra à Télé-Québec de proposer des rendez-vous quotidiens à la télé et sur le Web. Ceux-ci seront regroupés sur une toute nouvelle plateforme, **enclasse.telequebec.tv**, et seront accessibles à compter du lundi 13 avril. Télé-Québec se joint ainsi à l'effort collectif mis en place par le gouvernement du Québec pour outiller les parents et accompagner les enfants de façon ludique dans le maintien de leurs acquis en leur proposant des contenus éducatifs, pertinents, rigoureux et de qualité.

Vous pouvez consulter le communiqué [ICI](#).